

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Tessier

<https://www.cadre21.org/membres/6af7623b2360f6f555e81c5d>

Date d'obtention : 2021-03-08 21:12:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une méthode qui offre un clé en main aux intervenants terrain et une prise en charge rapide des dossiers. Les interventions sont faites avec bienveillance. Il y a un grand souci de limiter la propagation des photos et vidéos, tout cela dans le but de limiter les impacts négatifs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permet d'avoir un guide à suivre afin de savoir qu'on fait les bonnes choses. Je vais plus facilement savoir les bonnes questions à poser, pour aider, sans nuire par la suite au travail des policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer d'avoir ma trousse à portée de main, afin de faire les choses dans le bon ordre. Je vais m'assurer de faire preuve d'empathie et de bienveillance. Je ne demanderai jamais de voir des photos ou vidéos.